

DOMINIQUE BELLEMARE

26 octobre 2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10
Québec, QC, G1R 6A6

À l'attention de Madame Renée Poliquin

Objet: BAPE- Restauration de la rive du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Louis) à Beauharnois par la compagnie Elkem- métal- Réponse à la question de la Commission relativement au nettoyage et à la décontamination de notre propriété.

Monsieur le Commissaire:

En réponse à votre lettre du 20 octobre dernier, la famille Bellemare vous répond ce qui suit :

Nous sommes sensibles qu'une décontamination et un nettoyage de notre propriété pourrait être fort intrusif. Les méthodes utilisées pourraient varier dépendant du type de nettoyage et de décontamination requis.

Cependant, les analyses faites à l'insu de la famille et déposée sous la cote DA10 sont fragmentaires, très limitées quant à la surface étudiée, la profondeur de la pollution et le type de polluants. Donc tant que des études plus poussées n'auront pas eu lieu, il sera difficile de déterminer le type d'intervention nécessaire.

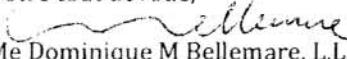
Dans la partie de notre propriété qui a reçu de nombreux débris de toute sorte, remblais et scories, soit la partie limitrophe avec le Site, il est très possible d'utiliser une rétrocaveuse qui opérerait à partir du Site, au moins en ce qui concerne la partie d'enlèvement des débris et de la terre contaminée, et la nouvelle terre et les autres intervention pourrons se faire à partir de cet endroit.

Dans les autres parties du site qui ont reçu des débris mais qui ne sont pas limitrophes, des méthodes plus douces devrons être employées, mais les volumes à retirer sont beaucoup plus faibles.

Quant à l'enlèvement du manganèse contenu dans le sol, nous ne pouvons nous prononcer tant qu'il n'y aura pas d'études plus poussées.

Dans l'attente d'une communication de votre part, je demeure,

Votre tout dévoué,


Me Dominique M Bellemare, LL.B., B.Sc. (biologie), M.B.A.